



Obtenez votre **Certificat de Qualification Professionnelle - CQP** de l'hôtellerie ou de la **restauration** ne faisant valider votre expérience

► L'obtention d'un CQP en hôtellerie, restauration, est une mesure importante pour votre qualification professionnelle. Votre conseiller Pôle emploi définit avec vous votre projet professionnel pour faciliter votre retour à l'emploi et vous apporte les informations nécessaires pour accéder à ces CQP.

► La reconnaissance de vos compétences facilitera votre mobilité professionnelle et augmentera votre employabilité.

► Les CQP-ih sont des diplômes de Branche. Ils sont créés par des Professionnels pour des Professionnels. Ils sont composés de plusieurs modules qui décrivent les activités et les compétences attendues par le métier.

► Chaque CQP-ih fait l'objet d'une demande d'enregistrement auprès de la Commission Nationale de Certifications Professionnelles - CNCP. La plupart des CQP-ih sont inscrits au RNCP. Retrouvez la liste des CQP-ih sur www.adejih.org



Votre diplôme en 8 étapes

1. Demande de renseignement auprès du réseau d'accompagnateurs VAE/CQP-ih labellisés par la CPNE-IH (modalités pratiques, déroulement de la procédure, aide à la recherche de financement) disponible sur www.adejih.org
2. Le dossier administratif et le guide d'entretien sont remis par l'accompagnateur VAE/CQP-ih labellisé après vérification de la recevabilité de la demande (expérience de 36 mois sur le métier concerné par la certification)
3. Le calendrier des entretiens individuels est mis en place entre le candidat et l'accompagnateur labellisé VAE/CQP-ih. Les entretiens se réalisent avec l'accompagnateur et un professionnel du métier concerné
4. Le dossier VAE complet (dossier administratif, justificatifs d'expériences, guide d'entretien et de restitution) est envoyé au certificateur - Adefih, par l'accompagnateur VAE
5. La demande de diplôme CQP-ih est présentée devant les membres du jury de la commission nationale de certification pour délibération
6. L'Adefih envoie le diplôme CQP-ih en cas d'obtention totale, une certification partielle est délivrée pour les modules validés en cas de réussite partielle. En cas de refus, l'Adefih adresse le procès verbal de délibération du jury à l'accompagnateur VAE qui a en charge de reprendre contact avec le candidat
7. La certification partielle a une durée de 5 ans, pendant laquelle le candidat peut suivre une formation complémentaire ou compléter son expérience (professionnelle ou associative)
8. En cas de certification partielle, le candidat pourra ensuite présenter une nouvelle demande de diplôme

Délivrance du diplôme de Branches

En 2008 :

- 1553 demandes de diplômes présentés en jury, 80% des personnes ont obtenu leur CQP-ih
 - dont 10% par la voie de la VAE

En 2009 :

- 1645 demandes de diplômes présentés en jury, 81% des personnes ont obtenu leur CQP-ih
 - dont 9% par la voie de la VAE

Le coût et le financement

- Le coût de l'accompagnement et de la certification CQP-ih peuvent être pris en charge ⁽¹⁾
- Pour les demandeurs d'emploi, par le Pôle Emploi et/ou le Conseil Régional
 - Pour un saisonnier, par le Fongécif
 - Pour les chefs d'entreprise non salariés, par les « Agefice »

- Pour les salariés, par un Organisme collecteur -OPCA. Pour le secteur de l'Hôtellerie et la Restauration, prendre contact avec les services du Fafih - Fonds d'assurance formation de l'industrie hôtelière

Pour en savoir plus :

- Adefih - 22 rue d'anjou - 75008 Paris - 01.40.17.20.06 - info@adejih.org - www.adejih.org
- OPCA Fafih - 3 rue de la ville l'Evêque - 75008 Paris - 01.40.17.20.20 - www.fafih.com
- Le réseau d'accompagnateur VAE/CQP-ih est référencé sur le site de l'Adefih : www.adejih.org

Contacts régionaux

L'OPCA Fafih a mis en place des délégations régionales, retrouvez les coordonnées : www.fafih.com

¹ Sous réserve dans certains cas que le CQP soit inscrit au RNCP